



Centre de dépollution des VHU à TREMOREL (22)

DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des ICPE

Juillet 2022 actualisé en Décembre 2022

Suite demande de compléments par lettre 25/10/2022



PJ5 – Capacités techniques et financières

1. DONNEES JURIDIQUES DE LA SOCIETE	3
2. CAPACITES TECHNIQUES	3
2.1 Répartition des activités.....	3
2.2 Gamme de déchets en transit ou traités	4
2.3 Équipement divers.....	9
2.4 Personnel.....	9
3. CAPACITES FINANCIERES	10
3.1 Chiffre d'affaires.....	10
3.2 Garanties financières	10



1. Données juridiques de la société

Raison sociale :	JAMET BOIS ÉNERGIE
Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Date de création	02/05/2014
Code NAF :	Exploitation forestière (0220Z)
Registre du commerce :	RCS de Saint-Brieuc
SIRET :	80246684700018
Capital social de JAMET BOIS ÉNERGIE	7 500, 00 €

JAMET BOIS ÉNERGIE, société par actions simplifiée, est enregistrée depuis 2014 au RCS de Saint-Brieuc.

Adresse du siège social

4 LA CROIX ROUGE
22230 TREMOREL

Adresse du site

4 LA CROIX ROUGE
22230 TREMOREL

JAMET BOIS ÉNERGIE est dirigée par son président Mr Alexandre JAMET.

2. Capacités techniques

2.1 Répartition des activités

Le site est déjà déclaré depuis le 8/12/2021, récépissé de déclaration A-1-LQF876DCX.

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2713	2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets	999	m2	D
2791	2	Traitement de déchets non dangereux	9	t/j	DC
1532	2-b	Stockage de bois ou de matériaux analogues	12000	m3	D

La rubrique 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales fait l'objet d'une demande de déclaration « loi sur l'eau » en annexe PJ.25

Nom de la rubrique IOTA	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime (D ou A)
2.1.5.0	2°	Rejet d'eau pluviale dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol	1.9 ha	ha	D

Le site comprendra 2 hangars, une plateforme de pré-broyage/broyage/criblage de bois et une plateforme Sud ferraille, et VHU :

- Une plateforme Nord étanche existante :
 - o 6 stocks de bois :
 - 1 Stock de bois combustible 1000m2, 3000m3, H=3m
 - 2 Stocks de bois B brut 333m2, 1000m3, H=3m
 - 1 Stock de bois B pré-broyé 333m2, 1000m3, H=3m



- 1 Stock de bois B broyé 1000m², 3000m³, H=3m
- Un hangar agricole 40x15m contenant le stockage de bois combustible broyé 600m², 1800m³, hH =3m
- Une plateforme Sud étanche à créer :
 - 4 Stocks de ferraille 250m², 750m³, H=3m
 - Un stock de VHU entrants le long du merlon avant le hangar
 - Un stock de VHU sortants le long du merlon après le hangar
 - Un hangar agricole 13x16m, 208m² contenant
 - La centrale de dépollution VHU
 - 2 bennes de moteurs
 - 2 bennes de jantes
 - 1 benne de pneus
 - 1 caisse palette de batteries
 - 3 caisses palettes de filtres (huiles...)
 - 1 benne de pare-brise
 - 1 benne de pare-choc

2.2 Gamme de déchets en transit ou traités

a) Classement en enregistrement de la rubrique 2713

4 Stocks de ferraille 250m², 750m³, H=3m

b) Nouvelle activité de dépollution des VHU : Flux et origine des VHU

Sur une surface de 700m², la quantité de Véhicules Hors d'Usage pouvant être traitée sera :

- Phase 1 : 7 VHU/jour soit 1500 VHU/an. (1 an = 224 jours travaillés)
- Phase 2 : 22 VHU/jour soit 5000 VHU/an. (1 an = 224 jours travaillés)

Les VHU entrants sur le site n'ont qu'une origine possible :

- Les particuliers / garages / fourrières / assurances : dans ce cas, les dispositions de l'article R322-9 du Code de la Route sont respectées. Le certificat d'immatriculation (ou à défaut un document émanant de la Préfecture) est systématiquement demandé. Un certificat de destruction de véhicule est délivré au propriétaire. La mention « vendu le » ou « cédé le » pour destruction est apposée sur le certificat d'immatriculation. Par ailleurs, pour chaque lot de VHU dépollués envoyé vers un broyeur pour destruction, un bordereau de suivi des VHU sera également émis.

Les VHU proviendront de la région de Bretagne.

Aucun véhicule en attente d'expertise n'est pris en charge par la société JAMET BOIS ENERGIE.

Les véhicules pris en charge par la société JAMET BOIS ENERGIE sont des véhicules légers. Aucun Véhicule GPL n'est autorisé sur le site.



c) Atelier de dépollution et démontage des VHU

L'activité du centre VHU inclut :

- Une zone de VHU en attente
- Un hangar de 208m² de dépollution des VHU comportant :
 - o Une zone de stockage de bacs et bennes
 - o Une station de dépollution des VHU
 - o Un atelier de démontage des pneus
- Une zone de VHU dépollués

Au déchargement, un contrôle visuel est effectué par le responsable d'exploitation, par les manœuvres, par les conducteurs d'engin. Si le chargement présente des éléments indésirables, ceux-ci sont soit rechargés dans le véhicule qui les a amenés soit mis à l'écart dans des bennes dédiées selon le type d'objet indésirable, pour être évacués ultérieurement. Les poids lourds contenant des VHU sont dirigés vers l'aire dédiée à leur dépollution et démantèlement.

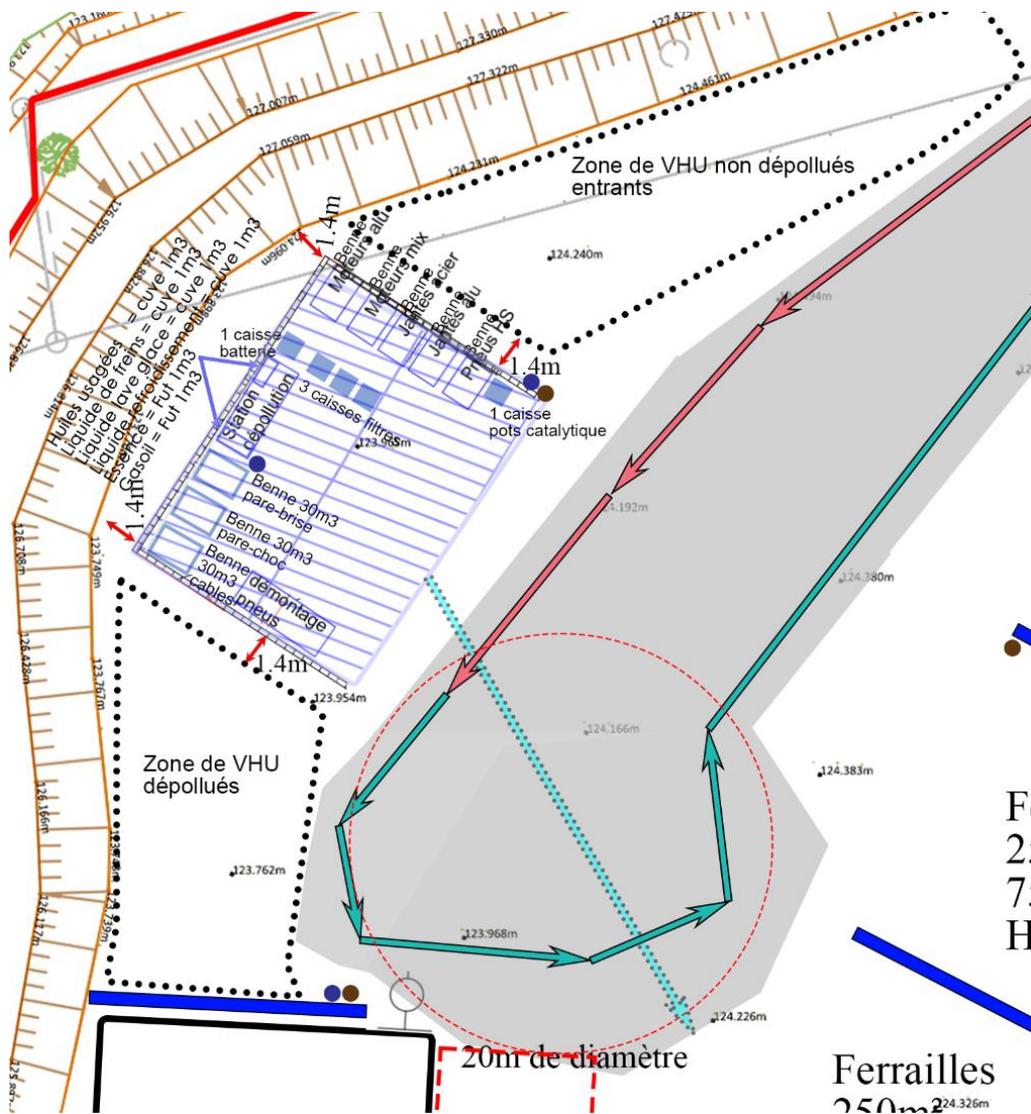


Figure 1. Schémas zone VHU



Stockage des VHU à dépolluer

Tous les VHU en attente de dépollution sont stockés à côté du hangar de dépollution des VHU, à une distance minimale de 4m. Ces VHU contiennent encore tous leurs fluides. Les batteries sont immédiatement retirées dès la réception sur site, afin d'éviter tout risque de court circuit, avant la mise en attente sur la zone dédiée.

Atelier de démontage des pneus

Un local de surface 18 m² est utilisé pour démonter les pneus des jantes. La structure de ce local est métallique. Les façades et la toiture sont en bac acier. Le local est ouvert sur le coté plateforme et clos sur les 3 autres cotés.



Figure 2. Exemple Atelier pneus et benne 30m³ à évacuer

Les pneus proviennent du démontage après dépollution des VHU. Le local pneus est localisé dans la zone réservée à la dépollution des VHU au nord de la plateforme. Il est clos sur ses 3 côtés.

Les jantes métalliques sont valorisées en métaux. Les pneus sont stockés en benne de 30m³ pour être ensuite collectés par une société spécialisée dans le recyclage de pneumatiques.

Centrale de dépollution des VHU



Figure 3. Exemple Station de dépollution des VHU.

Le VHU pris du stock « VHU en attente de dépollution » est déposé par chariot élévateur dans le container de dépollution. Ce container de dépollution est capoté, à l'abri des intempéries sous un hangar. Il est équipé d'une rétention sur toute sa surface.

La vidange des fluides se fait soit par gravité (huiles moteur, huiles hydraulique), soit par pompage (pompe à membrane pour les carburants, les liquides de frein, le liquide lave glace). Les cuves de stockage des fluides sont intégrées dans le container de dépollution. Les cuves portent en caractères très lisibles le nom des produits et les symboles de danger conformément à la réglementation relative à l'étiquetage des substances et préparations chimiques dangereuses.

Les batteries, filtres à huiles et à carburant sont stockés dans des bacs renforcés étanches fermés par capot.

Les fluides frigorigènes sont extraits et récupérés à l'aide d'un container de dépollution. Un dispositif est en place pour la vidange du fluide frigorigène contenu dans la climatisation du véhicule. Une bouteille récupère ce gaz. Conformément aux arrêtés des 13 juin et 13 octobre 2008, la société possède une attestation de capacité catégorie V.



Les airbags seront neutralisés grâce à un déclencheur spécifique. Une procédure spécifique va être mise en place.

Bureaux

Les locaux administratifs et sociaux du personnel sont disposés à l'entrée du site le long du portail, en dehors de la zone d'activité de transit.

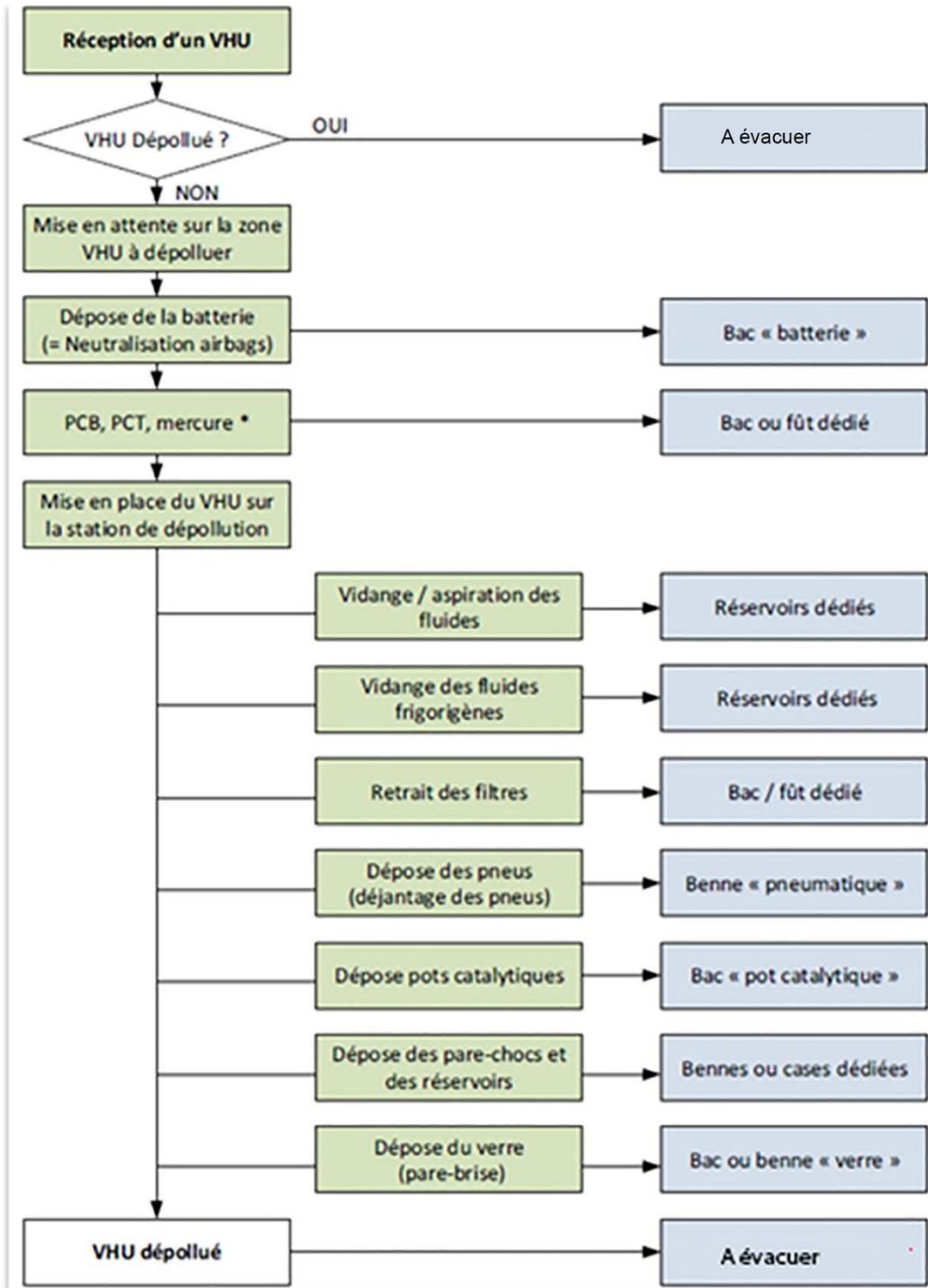


Figure 4. Synoptique des opérations de dépollution et démontage des VHU



2.3 Équipement divers

La société gère un parc de matériel comprenant :

- 5 véhicules de transport
- 25 bennes de capacité 30 m³,
- une vingtaine d'engins de levage fixes ou mobiles : 2 pelles mobiles de capacité 22 tonnes, , 2 chargeurs à pneus, et des chariots élévateurs équipés de fourches
- un pont bascule
- équipements prévus sur la zone VHU :
 - o Un hangar contenant :
 - o Une station de dépollution ;
 - o Module d'aspiration 4 fluides (huiles/liquide de frein, lave-glace/liquide de refroidissement, essence, gasoil) ;
 - o Kits de forage des réservoirs ;
 - o Fûts de récupération des fluides ;
 - o Une machine d'extraction des fluides frigorigènes ;
 - o Une bouteille de récupération des fluides frigorigènes ;
 - o Une balance de pesage 5% pour les fluides frigorigènes ;
 - o Un déclencheur d'airbag ;
 - o Une clé à choc pneumatique ;
 - o Un déjanteur ;
 - o Une machine à découper le verre ;
 - o Bennes de stockage.

2.4 Personnel

Le site et les bureaux sont ouverts 5 jours/semaine avec 5 semaines de vacances où le site est fermé soit 224 jours/an de travail.

Sur le site et pour la société Jamet Bois Energie, 3 personnes sont présentes :

- 1 responsable administratif, Madame Estelle JUHEL DUGUE
- 1 responsable de production, Monsieur Daniel AUREART
- Exploitation : 1 personne

Pour la nouvelle activité de dépollution VHU 2 personnes seront embauchées/formées. Les opérateurs qui seront recrutés sur la zone de dépollution des VHU seront formés à la manipulation des fluides frigorigènes et seront titulaires d'attestation d'aptitude du personnel.



3. Capacités financières

3.1 Chiffre d'affaires

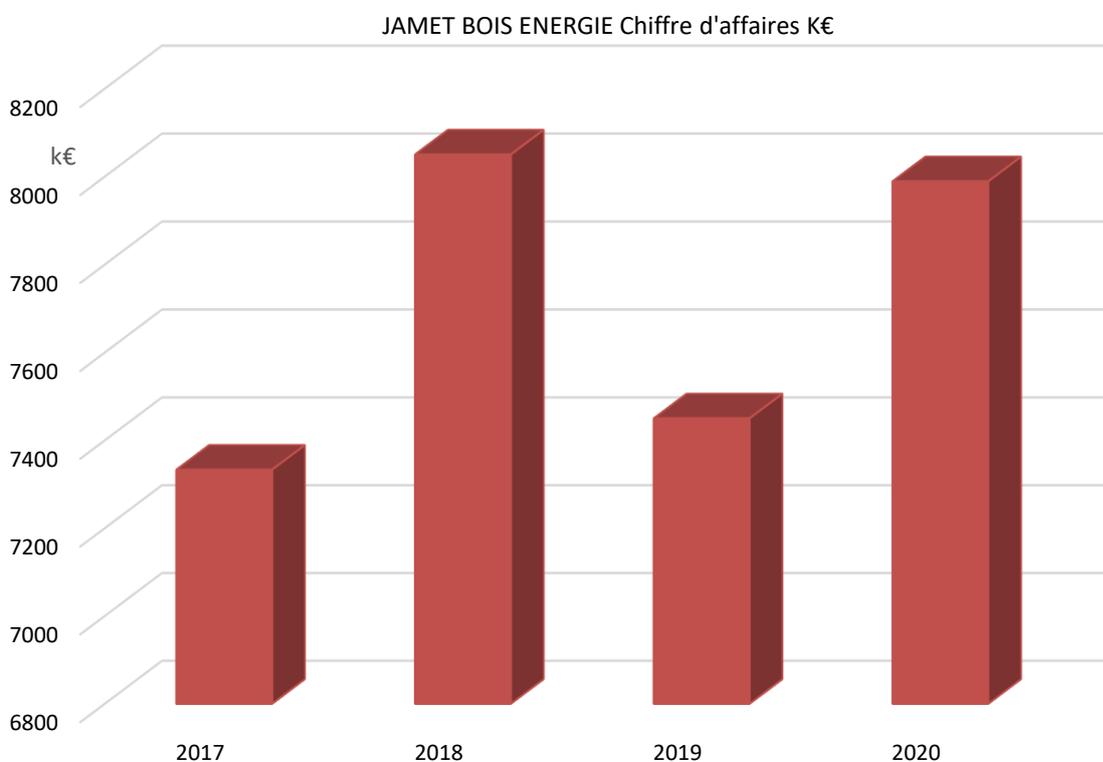
JAMET BOIS ENERGIE a été créée en 2014, par Monsieur Alexandre JAMET, La société exploite 7 sites. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'exploitation forestière.

Suite à l'évolution de la réglementation, à l'augmentation des demandes des clients de JAMET BOIS ENERGIE, Mr Jamet crée une plateforme de broyage/criblage du bois, transit de métaux et dépollution des VHU.

La situation financière de JAMET BOIS ENERGIE est saine et bénéficiaire

Tableau 1. Chiffre d'affaires de la société JAMET BOIS ENERGIE

JAMET BOIS ENERGIE	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires K€	7333	8050	7450	7989



3.2 Garanties financières

L'activité sur le site est soumise à la constitution de garanties financières.

Toutefois les stocks sur site sont limités et en conséquence le montant calculé est égal à 63332€ TTC (voir en annexe le calcul des garanties financières), donc sous le seuil réglementaire de 100000 € TTC. En conséquence ce site n'a pas à constituer de garanties financières.

